

Deux maîtres-nageurs

Offre n° O082230100904108

Publiée le 06/01/2023

Synthèse de l'offre

Employeur



[Communauté de Communes LOMAGNE TARN ET GARONNAISE](#)

BP 34

82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Site web de l'employeur

malomagne.com

Lieu de travail

BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Poste à pourvoir le

01/07/2023

Date limite de candidature

22/05/2023

Type d'emploi

Emploi temporaire ?

Durée de la mission

2 mois

Nombre de postes

2

Détails de l'offre

Famille de métier	Sport > Enseignement des pratiques sportives	Grade(s) recherché(s)	Opérateur des APS (en extinction)
Métier(s)	Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif		
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique) Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 12 mois consécutifs.		
Temps de travail	Complet, 1607h / an	Télétravail	Non
Expérience souhaitée	Débutant		
Rémunération indicative	Rémunération statutaire sur la base des grilles indiciaires		

Descriptif de l'emploi

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise recherche deux maîtres-nageurs pour la saison estivale (du 1er juillet 2023 au 31 août 2023) pour assurer la surveillance de sa piscine en plein air située sur la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne.

Missions et conditions d'exercice

Sous l'autorité du maître-nageur sauveteur, du responsable du service technique et de la Directrice Générale des services, vous devrez :

- Assurer la surveillance et la sécurité des usagers de la piscine
- Faire respecter les consignes de sécurité
- Administrer les premiers soins

Profils recherchés

Profil recherché
Titulaire du BNSSA
Formation PSE1 ou PSC1 en cours de validité
Débutant accepté

Poste à pourvoir le 1er juillet 2023

Temps de travail : 35 heures (du lundi au dimanche : 2 jours de repos dans semaine ou week-end)

**Type
d'hébergement** Pour utilité de service

Contact

Contact

05 63 65 34 26

Informations complémentaires

Ouvert aux contractuels
Oui (Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique)
Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier.

Contrat saisonnier du 1er juillet 2023 au 31 août 2023

Rémunération statutaire sur la base des grilles indiciaires
Logement possible

Merci de transmettre à l'attention du Président : un CV récent et détaillé, une lettre de motivation, votre diplôme de BNSSA

Adresse d'envoi de la candidature : contact@cc-lomagne82.fr

[DÉPOSER MA CANDIDATURE](#)

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.